

CHÂTILLON-EN-MICHAÏLLE

Un stage de self-défense autour des arts martiaux samedi

» Un stage technique de Ju-jitsu et d'arts martiaux animé par Denis Guelat aura lieu ce samedi 28 avril de 9 h à 13 h à la salle des sports de Châtillon. Denis Guelat, professeur diplômé de la fédération suisse de judo, 6^e dan ju-jitsu et 5^e dan judo, est un maître dans l'art du self-défense. La qualité de son enseignement avait déjà séduit les participants de l'an passé. Ce stage est ouvert à tous. Il sera possible de prendre un repas à l'issue du cours. Renseignements et inscriptions au 04 78 61 71 79.



BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Grande brocante : le temps des inscriptions

» Le dimanche 3 juin, de 8 heures à 17 heures, place Carnot, se tiendra la traditionnelle brocante. Depuis 2016, c'est le comité de jumelage qui a repris l'organisation de la brocante et vide-greniers qui était auparavant coordonnée par l'office de tourisme. Les inscriptions sont obligatoires. Elles ont débuté le 3 avril et se poursuivent jusqu'au 25 mai. Dossiers papier à disposition à l'accueil de centre Jean-Vilar, à la mairie et à l'office de tourisme. Renseignements au 06 80 52 77 97.



BASSIN BELLEGARDIEN

AGENDA

AUJOURD'HUI
CHÂTILLON-
EN-MICHAÏLLE

→ Assises du commerce du Pays bellegardien
De 15 h à 17 h 30, à la salle des fêtes de Châtillon.

VENDREDI 27
AVRILBELLEGARDE-
SUR-VALSERINE

→ "TINA : une brève histoire de la crise"

À 20 h 30, au théâtre Jeanne d'Arc, comédie documentée sur la crise. Tarifs : 16 euros ou 8 euros tarif réduit.

SAMEDI 28
AVRILBELLEGARDE-
SUR-VALSERINE

→ Théâtre : les Lightclubberz
À 20 h 30 au théâtre Jeanne d'Arc.

Spectacle d'adolescents multi-artistique au profit de Kenya. Entrée libre.

INJOUX-GÉNISSAT

→ Loto

À 20 h 30, organisé par le club des Narcisses, à la salle des fêtes de Géniissiat.

LOCALE EXPRESS

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
La circulation et le stationnement réglementés rue Hector-Berlioz

→ Actuellement et jusqu'au vendredi 4 mai, la circulation se fait sur chaussée tricolore rue Hector-Berlioz. Un alternat manuel ou par feux tricolores a été mis en place et le stationnement est interdit dans la zone de travaux d'extension du réseau électrique et gaz. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière.

UTILE

GARDES

→ Pharmacie de garde
Appeler le 3237.

→ Médecin
Composer le 15.

→ Police municipale
10, rue Zéphirin-Jeantet.
Tél. 04 50 56 60 77.

SERVICES

→ Ar (T)abesques
Théâtre Jeanne-d'Arc.
Tél. 04 50 48 24 82.
abc.administration@orange.fr
www.theatre-jeanne-darc.com

→ Arche de Noé
Refuge pour animaux, fourrière.
Tél. 04 50 56 66 50.
email : contact@refuge-bellegarde.fr
refuge-bellegarde.fr

→ Association crématiste
124, rue des Narcisses.
Tél. 04 50 48 56 79.

→ Caf : point accueil à Bellegarde
À la Caisse primaire d'assurance maladie, 8 rue Zéphirin-Jeantet, Le Jeudi : de 9 à 12h et de 13 h 30 à 16 h. Accueil ouvert uniquement sur rendez-vous et accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15

à 16 h 30.
Tél. 08 10 25 01 10.

→ Cimade-Pays de Gex
Permanence tous les mardis de 10 h à 11 h 30 au premier étage du Centre Jean-Vilar
Tél. urgence : 06 70 09 38 98.

→ CHRS Le Regain
Accueil et hébergement des personnes sans domicile fixe
32, rue des Lilas
Tél. 04 50 48 25 18.

→ Clic (Centre local d'information et de coordination gérontologique)
5, rue des Papetiers
Tél. 04 50 48 71 64.

→ Croix-Rouge
Accueil et aide alimentaire le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 14 h à 17 h. Dépôt de vêtements ou objets du lundi au jeudi de 14 h à 17 h, rue Viala.
Tél. 04 50 56 08 92.

→ Confédération syndicale des familles (CSF)
Problèmes de consommateurs et de logement. Permanence au local 14, rue Joliot-Curie, le mercredi de 14 heures à 15 heures.
Tél. 04 50 48 51 08.
Mail : udcfsf01@la-csf.org.

PAYS BELLEGARDIEN | Hier, devant une assemblée de commerçants, les élus ont annoncé leurs engagements

Assises du commerce : voici les propositions retenues

C'était une rencontre très attendue. Hier, en fin de journée, à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille, s'est tenue la deuxième assise du commerce du Pays bellegardien en présence des bureaux d'études mandatés par la Ville de Bellegarde et la Communauté de communes du Pays bellegardien (CCPB) ainsi que Régis Petit, maire de Bellegarde, et Patrick Perréard, président de la CCPB. Des représentants de Neinver, investisseurs du futur village de marques, étaient aussi de la partie.

Les commerçants présents attendaient des réponses. Lors de la première séance début janvier, ils avaient, lors d'ateliers thématiques (dynamique du centre-ville, stationnement, village de marques, commerces attractifs) émis plusieurs propositions. Les élus se sont engagés à les mettre en place, ou lancer pour certaines, des études. Voici les principaux engagements de la Ville de Bellegarde-sur-Valserine.

En 2018 : gratuité des terrasses, réflexion autour de la refonte du marché

L'annonce phare a été celle de la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable pour les commerçants pendant les travaux (lire ci-dessous le détail).

Parmi les autres engagements, on peut citer : intégration de représentants commerçants lors de la commission des décorations de Noël ; Étude d'installation de capteurs de places de stationnement sur les parkings ; réservation de cellules commerciales de l'hyper centre-ville pour les activités commerciales ou artisanales de flux ou encore acquisition de foncier commercial pour baux à loyers modérés.

Travaux : indemnisation des commerçants en souffrance

C'est la grande nouvelle du jour. Régis Petit a annoncé qu'il avait entendu la proposition des commerçants bellegardiens. Ce n'est un secret pour personne. Le plan voirie a entraîné des conséquences économiques importantes pour certains commerces.

Les critères d'attribution ou encore le périmètre restent à établir

Dans un délai très court, c'est-à-dire durant l'année 2018, une commission d'indemnisation à l'amiable va être créée à Bellegarde-sur-Valserine. Un système qui existe déjà dans d'autres villes, notamment à Oyonnax. Mais en quoi cela va consister exactement ?

Il s'agit d'indemniser les commerçants qui sont en souffrance pendant les travaux. Ces derniers devront apporter



Objectif de cette assise : améliorer l'attractivité des commerces. Photo Le D/L.A.S.

Le maire a également retenu l'idée de lancer une réflexion autour de la refonte du marché hebdomadaire. Ce qui ne sera pas une mince affaire, tant le marché du jeudi est historique. « Mais cela vaut le coup d'engager la réflexion. Il y a des vertus à revoir le jour du marché. Pourquoi pas le samedi ou le dimanche matin ». Autres propositions retenues par la Ville : la gratuité d'occupation de toutes les terrasses (anciennes et nouvelles) pendant les trois prochaines années. Y compris celles du Crédo.

En plus des engagements de la ville, les commerçants auront aussi un rôle à jouer pour tirer leur épingle du jeu dans le développement du

territoire qui va connaître un véritable boom ces prochaines années.

En plus des propositions de la Ville et de la CCPB, les élus et les bureaux d'études ont émis des idées d'initiatives prises dans d'autres villes par les commerçants. Création d'événementiels, commerce digital, chèque cadeau, etc. Il y a du changement en perspective. Reste maintenant à passer de l'idée au concret.

Le tout dans une période peu propice : les travaux. Ce qui n'empêche pas les élus et commerçants de vouloir travailler ensemble, même s'il est parfois difficile de s'entendre sur les attentes de chacun, pour construire le Pays bellegardien de demain.

Adélaïde SCHUTZ

LE CHIFFRE

37 C'est le nombre de propositions qui ont été faites par les commerçants lors de la première assise début janvier. Sur ces 37 propositions, les élus se sont engagés sur une trentaine. Le reste ne dépendant pas de leurs compétences, mais de celles des commerçants.

La CCPB encourage la création d'une "marque" commune

Patrick Perréard, a lui présenté les actions que va pouvoir engager, dans le cadre de ses compétences, la CCPB.

On peut citer le "marketing territorial", à savoir : améliorer l'image du territoire via la création de supports de communication. Il a cité notamment l'exemple d'une marque, un logo commercial commun. Comme ce qui se fait à Epagny.

De cette manière, ce logo pourra apparaître partout, et aussi être diffusé au sein du futur village de marques. Hier, l' élu a cité en exemple "Terre Valserine, purement shopping" selon des propositions de commerçants, mais rien n'a été encore acté. Autres engagements : la création de parkings péri-

phériques de covoiturage ; accompagner l'association des commerçants par des prestations de conseil en marketing commercial et en communication digitale (fonds Fisac) ;

Réfléchir aux interactions entre l'association des commerçants et l'office de tourisme ; Susciter des actions communes de "tourisme événementiel et sportif", etc.

Enfin, pour 2019-2020, les actions seront liées au village de marques : signalétique ; transport en commun sur le territoire de la future commune nouvelle vers le centre-ville et transport en commun depuis le Village des Alpes vers le centre-ville ; Point info tourisme dans le village des Alpes, etc.

Le stationnement : les places actuelles vont être "optimisées"

Comme pour beaucoup de centres-villes en France, le stationnement est apparu hier, une nouvelle fois, comme la bête noire.

Les échanges ont été vifs entre les commerçants et le maire de Bellegarde-sur-Valserine. Régis Petit a reconnu que c'était un casse-tête et qu'il était impossible de répondre à toutes les attentes tellement elles étaient différentes selon les commerçants. « Entre la création de terrasse, des larges trottoirs pour laisser de la place aux familles, ou encore la création de place de stationnement, il est difficile de trouver le juste équilibre. » Sur le nombre de places de parkings à Bellegarde, il a laissé la parole à la représentante du bureau d'études spécialisée dans le stationnement

dans les villes de France. « Avec ses 2 200 places en centre-ville, Bellegarde a un nombre important de places. C'est même énorme ! Beaucoup de villes n'ont pas ça », a-t-elle assurée.

Puis, elle a présenté les grandes lignes des futures actions de la mairie. « Il est clair qu'il y a du désordre actuel dans l'organisation. Mais tant qu'il y a les travaux, on ne peut pas mettre en place une réglementation stricte étant donné que les plans de circulation changent régulièrement ».

Un stationnement qui sera plus organisé et encadré pour permettre un turn-over

Ce qu'il faut retenir de la future action de la Ville sur le stationnement : les élus préfèrent dans un premier temps

optimiser les places actuelles. C'est-à-dire faire en sorte qu'elles remplissent leurs rôles de rotation, fluidification.

Parmi les idées retenues donc : quelques arrêts minutes rue de la République ; création "d'enclos", de barrières dans les parkings existants avec un système de places payantes, tout en ayant des plages de gratuité ; création de panneaux à l'entrée de ville indiquant le lieu et le nombre de places disponibles. Le bureau et la Ville étudient encore plusieurs actions. Mais ce qui est certain, c'est qu'après les travaux, Bellegarde veut se doter d'une politique de stationnement régit par des "vraies" règles afin d'assurer un turnover des places de disponibles pour les clients des commerçants.

le dauphiné

POUR NOUS SUIVRE :

Vous pouvez maintenant nous suivre quotidiennement sur :

Facebook
Le Dauphiné Libéré



Twitter
@LeDLHauteSavoie

POUR NOUS JOINDRE :

55 bis rue de la République 01200 Bellegarde
Pour contacter la rédaction : 04 50 48 23 36 ldredbellegarde@ledauphine.com
Pour contacter la publicité : 04 50 92 52 52 ldannemasse@ledauphine.com
Télécopie rédaction : 04 50 48 46 50
Télécopie publicité : 04 50 84 24 15